

**Rapport de la commission de la cohésion sociale chargée d'examiner la motion du 19 mai 2010 de M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer, renvoyée en commission le 28 juin 2010, intitulée: «Aide à la mobilité des non-voyants».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz.**

La commission s'est réunie le 16 septembre 2010 et le 2 décembre 2010, sous la présidence de M<sup>me</sup> Maria Casares. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Sarah Maes, que la commission remercie.

### **Rappel de la motion**

Considérant:

- que la Confédération, par l'intermédiaire de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), vient de diminuer d'une centaine de francs l'aide qu'elle apporte aux non-voyants propriétaires d'un chien;
- que ces chiens ne sont pas que des animaux de compagnie, mais également un outil indispensable à la mobilité des non-voyants;
- que, en ville de Genève, la circulation et les nombreux travaux qui y ont cours ou qui vont y être entrepris (CEVA, etc.) posent un problème particulier aux non-voyants;
- que le Conseil administratif a évoqué, il y a quelque temps, un nouveau concept d'aide aux personnes démunies, notamment victimes de l'effet de seuil,

le Conseil municipal, constatant la diminution de l'aide de la Confédération aux aveugles, demande au Conseil administratif de bien vouloir étudier la possibilité d'apporter une aide financière à la mobilité de ses habitant-e-s non voyant-e-s propriétaires d'un chien.

### **Séance du 16 septembre 2010**

*Audition de M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer, motionnaire*

M<sup>me</sup> Meierhofer présente la motion, déposée suite à la diminution de l'aide de la Confédération, plus précisément de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), aux personnes non voyantes possédant un chien d'aveugle. M<sup>me</sup> Meierhofer lit un texte écrit par certains membres non voyants du Parti communiste.

Ces derniers, qui ont constaté une baisse de cette aide d'une centaine de francs par mois, trouvent cette mesure regrettable, car elle précarise l'handicapé, surtout les non-voyants qui ont absolument besoin de l'aide de leurs chiens.

En ville de Genève, en raison des travaux, des excavations, des transformations, la mobilité est de plus en plus difficile pour tous, mais surtout pour les non-voyants.

La motion demande au Conseil administratif d'inscrire au budget 2011 une subvention pour les personnes non voyantes propriétaires d'un chien. La Ville se montrerait ainsi solidaire envers les personnes non voyantes affectées par la diminution de l'aide fédérale. Cette aide serait une aide concrète à la mobilité pour les personnes handicapées de la rue.

Un commissaire socialiste aimerait savoir si ce n'est pas le Canton qui doit, selon la loi de répartition, subventionner cette demande. Il demande à la motionnaire si elle s'est renseignée pour savoir si ce dernier intervient déjà pour l'aide aux non-voyants. Une subvention n'est-elle pas déjà fournie par l'association Le Copain? La motionnaire lui répond qu'elle n'a pas eu le temps de se renseigner.

Un commissaire libéral demande quel est le montant actuel de la subvention. M<sup>me</sup> Meierhofer répond que la somme est d'environ 5000 francs pour le Canton de Genève. Une commissaire des Verts informe les commissaires qu'il s'agissait d'une aide de 190 francs par mois et que maintenant il s'agit de 110 francs, soit 80 francs pour nourrir le chien et 30 francs pour les frais de vétérinaire. Néanmoins, si la personne a de la peine à payer des frais ponctuels de vétérinaire, elle peut se faire rembourser la totalité sous présentation des justificatifs.

Selon la motionnaire, il serait utile d'auditionner les services de M. Tornare. Un commissaire libéral confirme qu'il s'agit de la diminution de l'aide fédérale qui est du ressort de l'assurance invalidité. Les auditions du magistrat Tornare et de l'Association pour le bien des aveugles sont approuvées à la majorité.

## **Séance du 2 décembre 2010**

*Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif, et de M<sup>me</sup> Véronique Pürro*

M. Tornare explique qu'il y a 13 chiens d'aveugle sur le canton, quatre en ville. Deux non-voyants seulement touchent les prestations complémentaires. Si la Ville prenait à sa charge les prestations complémentaires que la Confédération retire, cela représentera 3840 francs. M. Tornare engage son département à prendre en charge cette aide, au moyen d'une aide ponctuelle. M<sup>me</sup> Pürro précise que les propriétaires de chien d'aveugle devraient faire une demande aux services

sociaux. Une commissaire propose d'envoyer un courrier à ces quatre personnes pour qu'elles sachent qu'elles ont droit à cette aide de la Ville.

La discussion est engagée par la commission. Une commissaire des Verts propose d'annuler l'audition de l'Association pour le bien des aveugles. Cette annulation d'audition est acceptée à l'unanimité, ainsi qu'une modification de l'ordre du jour, afin de pouvoir voter sur la motion. La commissaire des Verts propose néanmoins un amendement à la motion et d'ajouter «au cas par cas», tel que M. Tornare l'a annoncé.

Après discussion, une modification est apportée au dernier paragraphe comme suit: «demande au Conseil administratif d'apporter une aide financière aux personnes non voyantes et propriétaires de chien qui en justifient le besoin».

L'amendement et la motion sont acceptés à l'unanimité par la commission.

#### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'apporter une aide financière aux personnes non voyantes et propriétaires de chien qui en justifient le besoin.